



INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires Mairie : Lundi : 14h-18h30 ; Mardi : 9h15-12h15 ; Mercredi : 14h-19h ; Jeudi : 9h15-12h15 ; 14h-19h ; Vendredi : 9h15-12h15 ; 14h-18h30

E-mail : mairie.haraucourt@free.fr

Site web : <http://www.haraucourt.mairie54.fr>

-Elections présidentielles 2022 : 1^{er} tour le dimanche 10 avril 2022 et 2^{ème} tour le dimanche 24 avril 2022. Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Les inscriptions sur les listes électorales pour participer à la présidentielle se font jusqu'au 2 mars en ligne et jusqu'au 4 mars en Mairie.

-La bibliothèque municipale a été rénovée par des membres du conseil pendant les vacances d'hiver avec le concours des bibliothécaires et de la médiathèque. Celle-ci est à nouveau accessible entre 16h et 18h30 tous les mardi (hors vacances scolaires) ainsi que sur internet à <http://mabib.fr/haraucourt/>.

-Le club de l'amitié est de retour en salle du conseil municipal tous les mardi après-midi de 14h à 18h depuis début décembre 2021. Au programme, jeux de cartes (tarot, belotte...), scrabble et bonne humeur...AVIS AUX AMATEURS !

-Les r'faisous, l'atelier repair café installé au 20 bis rue du Port à HARAUCOURT ouvre sa prochaine permanence samedi 27 février de 9h à 11h30 (lesrfaisous@sfr.fr)

-La commune de HARAUCOURT et la communauté de communes de Seille et Grand Couronné, en partenariat avec le PETR du Val de Lorraine, vous propose :

-Une plateforme de consommation locale en circuit court =>

<https://www.ieconsommevaldelorraine.fr>

-Un cadastre solaire permettant de déterminer le potentiel photovoltaïque de votre toiture =>

<https://www.comcom-sgc.fr/potentiel-solaire-toiture/>

- Une plateforme de mobilité solidaire permettant la mise en relation conducteurs bénévoles et des passagers ayant besoin de se déplacer : Tél : 03 72 47 21 37 =>

<https://mobilitesolidaire.mobicoop.fr/#/solidary-transport/home>

- Un service de transport à la demande à destination des bourgs-centre, des centres urbains et des marchés de la Seille, le TEDIBUS : Centrale de réservation Tedibus : ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h, Tél : 03 83 85 51 29 (la veille jusqu'à 16h) => <https://www.comcom-sgc.fr/vivre/mobilite/tedibus/>

-Un guichet unique de l'habitat pour vous accompagner dans la rénovation énergétique de vos habitations : Tél : 03 83 49 81 19 => <https://www.comcom-sgc.fr/guichet-unique-de-lhabitat/>

-Un guichet unique des solidarités, l'Espace FRANCE SERVICES, Tél : 03 83 31 03 51 => <https://www.comcom-sgc.fr/vivre/solidarite/votre-espace-france-services/>

-Le ramassage des ordures ménagères ainsi que les procédures de tri sont modifiés depuis le 1er janvier 2022. **Le ramassage des OM a lieu 2 fois par mois (tous les 15 jours)** depuis le mercredi 5 janvier pour la commune de HARAUCOURT. De plus, **les papiers et les emballages sont maintenant déposés dans les mêmes containers ce qui conduit à ne plus distinguer les bacs jaunes et bleus**. Les bacs de tri dégradés vont être remplacés dans les semaines à venir. Des informations complémentaires sont disponibles au 03 83 31 74 37 => <https://www.comcom-sgc.fr/vivre/dechets/>

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Convocation : 14/01/2022

Le Jeudi 20 Janvier 2022, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **M. FAGOT-REVURAT Yannick**.

Etaient présents : **FAGOT-REVURAT Yannick**, **CROUTZ Marc**, **MARCHAL Nicolas**, **FETET Elodie**, **GERMAIN Frédéric**, **FOURCAULX Patricia**, **MÉAUX Christophe**, **COLOMBI Philippe**, **ECKMANN Sadia**, **GUYOT Pierre**

Excusés : **CHERRIER Charles**, **BERNARD Florian**, **GERARD Philippe** (pouvoir à Patricia Fourcaulx), **DEMANGE KRAMER Isabelle** (pouvoir à Yannick Fagot-Revurat)

Secrétaire de séance : **COLOMBI Philippe**

Transmis au contrôle de légalité :

PREAMBULE :

Le Maire informe les conseillers et le public des dernières avancées sur les problèmes de chauffage que rencontrent le groupe scolaire (réglés au moment où le conseil se réunit) ainsi que sur la fermeture de plusieurs classes pour 7 jours à compter de vendredi pour cause d'épidémie de COVID-19.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2021

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 14 octobre 2021 à l'unanimité.

0-MODIFICATION D'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Maire le conseil municipal valide à l'unanimité des votants l'ajout des 2 délibérations suivantes :

- 1- Contractualisation de l'utilisation de l'application INTRAMUROS avec la communauté de communes de Seille et Grand Couronné,
- 2- Ouverture d'un poste de secrétaire de Mairie vacataire au motif d'accroissement d'activité lié au budget.

1-CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU FINANCEMENT DU SIS - EXERCICE 2021

Le budget de fonctionnement du Syndicat Scolaire sur l'exercice comptable 2021 est déficitaire de 10 000 € alors qu'il était équilibré ces dernières années. Le déficit est identifié comme exceptionnel et provient d'un surcôt salarial lié au remplacement (obligatoire) d'un fonctionnaire en congé maladie (mi-temps thérapeutique). Par délibération du 12 janvier dernier, le SIS demande donc aux communes membres de prendre en charge ce déficit. Les contributions exceptionnelles dues se répartissent comme suit : Haraucourt, 7000 € (70%), Buissoncourt, 2500 € (25%) et Gellenoncourt, 500 € (5%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants valide le versement à titre exceptionnel de la somme de 7000 € au syndicat scolaire afin de combler le déficit et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le contrat de secrétaire de Mairie (grade de rédacteur à 31h/semaine, par délibération du 31 Aout 2021), était entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 6 mois. Il doit se terminer le 28 février prochain (2022). Celui-ci peut être prolongé par reconduction expresse et doit dans ce cas faire l'objet d'un avenant au contrat initial.

Le Maire explique que l'équipe dirigeante est satisfaite du travail réalisé par madame Horny jusque-là et propose de reconduire son contrat pour une période de 2 ans et 6 mois dans l'attente d'une stabilisation par obtention d'un concours de la fonction publique.

Cette prolongation doit être signifiée à la personne concernée 1 mois avant la fin du contrat,

celle-ci ayant à accepter ou décliner la proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants valide la prolongation du contrat de secrétaire de Mairie dans les conditions identiques mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3-CONTRAT DE SECRETARIAT DE MAIRIE - ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Le Maire rappelle que le moment est venu de clôturer l'exercice budgétaire 2021 et préparer le budget prévisionnel 2022. Cet exercice, très technique en commune, nécessite une formation adéquate et un peu d'expérience. Des contacts avaient été pris avec Elise Simonaire, notre ancienne secrétaire de Mairie retraitée depuis le 1^{er} octobre 2021 pour qu'elle puisse seconder madame Horny. Il est donc proposé pour cela la création d'un emploi non permanent pour faire face à l'accroissement que constitue la préparation du compte administratif 2021 ainsi que du budget prévisionnel 2022. Cet emploi correspondra à 17,5h de travail à répartir entre le 1er février et le 31 mars en fonction des besoins et des disponibilités de chacun. L'embauche se fera sur les bases du grade de secrétaire de Mairie, échelon 11, indice brut 722 (indice majoré 598) correspondant à un ou une secrétaire de mairie en fin de carrière possédant les connaissances requises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants valide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité correspondant à 17,5h travaillées sur une durée de 2 mois maximum, entre le 1er février et le 31 mars 2022 et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4-MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune s'est mis d'accord avec l'association familles rurales (AFR) pour reprendre la gestion de la vaisselle disponible à la salle polyvalente.

Il est donc proposé d'autoriser la commune à encaisser auprès des personnes souhaitant louer la salle et la vaisselle la somme de 30 € TTC. Ainsi, 20 € seront reversés à l'association sous forme de subvention annuelle et 10 € serviront à payer le travail nécessaire au prêt (comptage initial de la vaisselle et vérification après retour).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- fixe le prix de la location vaisselle à 30 €/location de salle,
 - décide de reverser 20 € à l'AFR sous forme de subvention annuelle,
 - autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- La décision prend effet aujourd'hui, 20 janvier 2022.

Il est précisé aussi qu'une révision globale des tarifs de location de la salle aura lieu au prochain conseil municipal pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

5-TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des votants le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR 2020) pour les projets suivants :

-Lutte contre l'incendie - DECI (DETR ligne 3.6) :

Création d'une aire de stationnement de 80 m2 pour les véhicules de pompiers venant puiser dans la réserve incendie de 120 m3 : **devis = 1902,50 € HT**

-Remise au norme de l'électricité du bâtiment gîte communal/périscolaire (DETR ligne 3.1 et 7.2) **devis =1892,77 € HT.**

-Maintenance pour 2022 de la demande sécurité routière/piétonne (DETR ligne 5.2) :

Aménagement de cheminement piéton et mise en sécurité= **18 627 € HT** (devis 2272, rue du Port) + **10 500 € HT** (devis 2426, rue Hanzelet)
Soit une somme totale de **29 127 € HT**.

6- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022

Dans le cadre de transition écologique, la commune s'est déjà engagée dans la rénovation de son éclairage public afin d'abaisser significativement sa consommation énergétique. Les éclairages des locaux communaux ont été rénovés cette année pour les mêmes raisons et la chasse aux déperditions thermiques des bâtiments communaux a commencé. La commune souhaite prendre sa part à la transition énergétique permettant la production d'énergie renouvelable sur ses bâtiments en auto consommant au maximum l'énergie produite.

Les toitures de la mairie et de la salle polyvalente offre une surface de production photovoltaïque importante et une grande partie de l'électricité produite pourrait être autoconsommée ce qui pourrait devenir très avantageux dans les années à venir.

Une première étude a été effectuée en partenariat avec l'ALEC en 2018 et un dossier DSIL avait été soumis et refusé à cette époque pour une installation photovoltaïque. Une deuxième étude a été effectuée en 2021 et est présentée ci-dessous.

La production d'énergie renouvelable est éligible au subventionnement DSIL (soutien à l'investissement local) cette année et fait même partie des grandes priorités thématiques affichées. Il est donc logique que la commune de HARAUCOURT redépose son projet mis à jour constitué des 2 aménagements suivants :

-Installation de 52 unités de production solaire en silicium monocristallin sur environ 100 m2 de toiture du bâtiment Mairie-Ecole orientée Sud-est/sud de puissance DC installée de 20,54 kWc, une auto consommation évaluée à 54 % au prix de 24 664 € HT.

-Installation de 30 unités de production solaire en silicium monocristallin sur environ 40 m2 de toiture du bâtiment salle polyvalente orientée sud-ouest/ouest de puissance DC installée de 11,85 kWc, une auto consommation évaluée à 50% au prix de 18 280 € HT.

Ce projet a été aussi classé prioritaire par la communauté de communes de Seille et Grand Couronné dans les projets remontés au Val de Lorraine dans le cadre du PTRTE. Il est dans la droite ligne du cadastre solaire mis en place par le PETR du Val de Lorraine qui permet à chaque habitants ou collectivité locale de connaître le potentiel photovoltaïque de sa toiture.

La CCSGC projette de réaliser la même installation sur la deuxième partie de la toiture afin d'auto consommer l'électricité produite au sein du groupe scolaire. D'autres subventions sont en cours de demande et pourraient atténuer l'investissement final.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des votants le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2022) pour les projets suivants :

- 1- Fourniture et pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la Mairie pour une somme de 24664 € HT,
- 2- Fourniture et pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente pour une somme de 18 280 €,

Il autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7- CORRECTIF DELIBERATION ACQUISITION PARCELLE AH 192 – CONSORTS GARNIER

Cette délibération vise à corriger une erreur matérielle concernant la délibération numéro 3 du conseil municipal du 31 Aout 2021 dédiée à l'acquisition d'une parcelle située impasse du Griron et appartenant aux consorts Garnier.

En accord avec le représentant des consorts Garnier, le Maire avait proposé l'achat de la parcelle cadastrée AH 193 en lieu et place de la AH 192, d'une surface de 215 m² au prix symbolique de 1 €/m² soit pour une somme de 215 €. De plus, la commune s'engage à ce que cela soit fait devant notaire et assumera les frais estimés par l'étude notariale à 228,32 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- AUTORISE le lancement de la procédure d'achat de la parcelle AH 192 aux consorts Garnier pour un montant maximum de 500 €, frais de notaire compris,
- AUTORISE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8- TRAVAUX DIVERS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents valide les dépenses suivantes :

- Achat d'arbres et d'arbustes pour plantation principalement rue de l'Abbé Michel pour la somme de 1516,75 € HT,
- Travaux d'électricité dans le bâtiment Garderie/Gîte au 15 rue du Port en vue de rééquilibrer les phases et remettre aux normes le tableau électrique pour une somme de 1892,77 € HT,
- Travaux de terrassement pour la création d'une plate-forme d'accueil d'un véhicule de pompier de 80 m2 en proximité de la citerne incendie, route de Réméréville incluant le terrassement, la pose d'un géotextile, la réalisation d'un fond de forme de 20 cm en recyclé béton et d'une couche de finition en rabotage fournit par la commune pour la somme de 1902,50 € HT.
- Travaux de remplacement d'une poutre endommagée et traitement (par injection) de la charpente de l'appentis situé dans le parc du périscolaire pour la somme de 1940 € TTC.

Remarque : Une discussion a aussi lieu pour l'achat d'une machine à désherber les rues, les murs et les caniveaux pour une somme de 1875 € HT. Il est conclu qu'il faudrait proposer cet achat en commun avec d'autres communes partenaires.

9- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A L'APPLICATION MOBILE INTRAMUROS DE L'ADM54 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEILLE GRAND COURONNE

Le Maire rappelle la mise à disposition pour l'ADM54 d'un outil de communication numérique composé d'une application mobile*, de widgets et d'un site web mutualisé entre la CCSGC et la quasi-totalité de ses communes membres, à des conditions et selon une tarification définie par la société INTRAMUROS.

La Communauté de Communes a validé par délibération du 18 novembre 2021, la convention de partenariat avec l'ADM54. La durée de validité de cette convention est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Sa reconduction au-delà de cette période se fera par le biais d'une nouvelle convention.

La cotisation communale annuelle est calculée au prorata du nombre d'habitants, déduction faite des subventions obtenues par la communauté de communes et s'élève à 228.00 € TTC pour la période 1^{er} janvier 2022 à 31 décembre 2024 inclus pour la commune de HARAUCOURT.

Isabelle DEMANGE-KRAMER est la référente et la modératrice de l'application pour la commune de HARAUCOURT. En plus des communes, les associations seront contactées et amenées à déposer leurs annonces de manifestations sur INTRAMUROS.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le maire à signer la convention relative à l'application mobile intramuros avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné et d'autoriser la dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- autorise le maire à signer la convention relative à l'application mobile INTRAMUROS avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné,

-autorise le versement d'une cotisation de 228 € TTC pour la période 01/01/2022-31/12/2024.

**L'application est à télécharger sur Play store ou Apple store. Elle permet d'avoir accès à toutes les informations en temps réel sur les services et leur fonctionnement pour ce qui concerne la commune de HARAUCOURT ainsi que la communauté de communes de Seille et Grand-Couronné. L'agenda INTRAMUROS*

10- ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - HARAUCOURT

Les services de la préfecture nous demandent de mettre un place/mettre à jour le plan communal de sauvegarde de la commune afin de gérer les événements exceptionnels (climatiques ou autres), organiser la réponse à de tels événements pour mettre au besoin les populations à l'abri. Le Maire propose de diriger une commission composée du bureau (maire et adjoints) étendu à des membres volontaires du conseil municipal. Celle-ci sera chargée de la rédaction de ce plan communal de sauvegarde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- prends acte de la demande de la préfecture,
- s'engage à produire un plan communal de sauvegarde d'ici au 30/06/2022,
- constitue une commission en charge de ce plan constituée de Y. Fagot-Revurat (Maire), P. Colombi, P. Fourcaux, M. Croutz et I. Demange-Kramer, (adjoint(e)s) et de Nicolas Marchal et Christophe Meaux (membres du conseil municipal).

11- QUESTIONS DIVERSES

-NEANT

12- INFORMATIONS DIVERSES

-CCAS : Le repas des aînés prévu initialement le samedi 27 février 2022 sera reporté à une date ultérieure.

-Le conseil municipal confirme la création d'une lettre d'information communale distribuée trimestriellement. Le premier exemplaire sera publié fin mars/début avril et il abordera, entre autres les aspects budgétaires. les associations

13- LA PAROLE EST AU PUBLIC

- La parole est donnée à Messieurs S. BAGARD et J. FAUVEL faisant partie du public et ayant demandé à prendre la parole en fin de conseil municipal. Un débat est ouvert sur les problèmes rencontrés en début d'année sur le ramassage des ordures ménagères, le ramassage ainsi que le nettoyage des points d'apport volontaires, puis sur la circulation routière et la sécurité des piétons, en particulier des enfants sur le trajet de l'école et dans le village, ainsi que le mauvais état (voire l'inexistence) des trottoirs dans certaines parties du village.

Il est difficile de relater ici tout ce qu'il s'est dit mais constat est fait que tout n'est pas satisfaisant et qu'il est nécessaire de stimuler les échanges entre les habitants, la commune et la communauté de communes d'une part, mieux communiquer et faire œuvre de pédagogie d'autre part afin d'éviter les incompréhensions dans les décisions prises au quotidien. Le maire rappelle que le conseil municipal, en différant le projet de rénovation des appartements communaux, a mis sa priorité et ses moyens pour les années à venir sur l'aménagement du centre village et de l'accès piéton facilité pour tous. Des dispositifs de ralentissement des véhicules ont aussi été installés dans le but de sécuriser le village. Encore plus au sortir de cette période de pandémie, il est nécessaire de permettre la mise en place des mécanismes permettant une plus grande participation des habitants à la vie publique.

Séance levée à 22h30, le 20 janvier 2022.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 mars prochain à 20h30 en salle du conseil.